



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le
24 octobre 2022 à 19 heures à l'hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de M. le maire Dominic Perreault, Mesdames
les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau,
Sylvain Destrempe, Jean-François Frenière et Pierre Lahaie.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) **Constatation du quorum**
- B) **Instant de réflexion et allocution du maire**
- C) **Adoption de l'ordre du jour**
- H) **Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Ressource humaine / Engagement au poste de chargée de projet
 - H.2 Politique de location des salles municipales
 - H.3 Comité consultatif d'urbanisme / Nomination
 - H.4 Centre communautaire / Acquisition de mobilier
 - H.5 Acquisition d'un chargeur sur roues de marque Wacker Neuson avec équipement
 - H.6 Acquisition d'un épandeur de sable et sel en polyéthylène Équifab
- K) **Avis de motion**
 - K.1 Règlement numéro 969-1 modifiant le règlement 969 relatif au stationnement et à la circulation pour la période hivernale
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté à l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

H.1 RESSOURCE HUMAINE / ENGAGEMENT AU POSTE DE CHARGÉE DE PROJET

CONSIDÉRANT le processus de recrutement autorisé pour pourvoir le poste de chargée
de projet;

CONSIDÉRANT le développement en cours du territoire de la ville de Berthierville
nécessitant de scinder en deux (2) postes distincts celui de trésorière, directrice générale
adjointe et greffière adjointe dont le contrat actuel se termine le 3 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

2022-10-290

2022-10-291



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

24 octobre 2022

ET RÉSOLU:

De procéder à l'engagement de Mélanie Messier au poste de chargée de projet selon les termes et conditions stipulés au contrat à durée déterminée de 60 mois débutant le 30 janvier 2023.

De nommer Mélanie Messier à compter du 4 juin 2023 au poste de directrice générale adjointe et greffière adjointe, sous réserve de la période de probation et faisant l'objet du contrat ci-haut mentionné.

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat d'engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-10-292

H.2 POLITIQUE DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la politique de location de salle municipale en vigueur depuis le 8 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir certaines dispositions de ladite politique suite à la construction du centre communautaire situé au 670 rue Laferrière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter la nouvelle politique de location des salles municipales telle que déposée, applicable à compter du 1^{er} novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Le conseiller Denis Darveau se retire de la séance du conseil à compter de 19 h 07.
Le quorum est maintenu.

2022-10-293

H.3 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / NOMINATION

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 951 sur le Comité consultatif d'urbanisme adopté le 5 août 2019, le conseil doit nommer les membres dudit Comité;

CONSIDÉRANT que l'article 5 dudit règlement fixe la durée du mandat des membres à deux (2) ans;

CONSIDÉRANT la fin des mandats de mesdames Diane Vincent et Sabrina Guerras, résidentes du territoire de la ville;

CONSIDÉRANT que mesdames Diane Vincent et Sabrina Guerras ont confirmé leur intérêt à renouveler leur mandat de membre au sein du comité consultatif d'urbanisme pour un autre terme de deux (2) ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

24 octobre 2022

ET RÉSOLU :

De renouveler les mandats de mesdames Diane Vincent et Sabrina Guerras, résidentes du territoire de la ville, comme membres du Comité consultatif d'urbanisme, et ce pour une durée de deux (2) ans se terminant le 24 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Le conseiller Denis Darveau réintègre la séance du conseil à compter de 19 h 08.

2022-10-294

H.4 CENTRE COMMUNAUTAIRE / ACQUISITION DE MOBILIER

CONSIDÉRANT le règlement numéro 956 décrétant des travaux aux fins d'effectuer la construction d'un nouveau centre communautaire et autorisant un emprunt de 1 203 361 \$;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 13 mai 2021 provenant de Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, confirmant à la Ville de Berthierville son admissibilité à une subvention de 711 200 \$ dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 956 inclut les frais d'ameublement et d'accessoires tels que détaillés à l'annexe C dudit règlement;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 960 sur la gestion contractuelle, quatre fournisseurs ont été sollicités pour le dépôt d'offres de prix pour l'achat de tables, de chaises et d'accessoires de rangement ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre de prix par les compagnies suivantes : Landry Inc, Chaises et tables internationales, Équipement de bureau Joliette et la compagnie Jaygab;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat de mobilier aux fins du nouveau centre communautaire auprès des compagnies suivantes :

- Chaises et tables internationales (CTI) : achat des tables rondes et rectangulaires incluant les chariots de transport pour une dépense n'excédant pas 6 000 \$ plus les taxes applicables;
- Landry inc. : achat de 150 chaises pour une dépense n'excédant pas 8000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-10-295

H.5 ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES DE MARQUE WACKER NEUSON AVEC ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT l'octroi à la compagnie Les Entreprises Berthier inc. en septembre 2022 du contrat de l'entretien hivernal des rues, des trottoirs et du site de neiges usées pour les trois (3) prochaines saisons hivernales;

CONSIDÉRANT que ledit contrat a généré la disposition de certains véhicules et équipements loués auprès du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'acquérir des équipements qui sont présentement en location en prévision de la fin du contrat d'entente de location avec le CGER;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

24 octobre 2022

CONSIDÉRANT le règlement 960 sur la gestion contractuelle et la modification du seuil d'appel d'offres public établi à 121 200 \$ depuis le 7 octobre 2022;

CONSÉDIRANT l'offre de prix datée du 21 octobre 2022 déposée par la compagnie J.-René Lafond pour la vente d'un chargeur sur roues de marque Wacker Neuson incluant les équipements nécessaires aux travaux d'entretien du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat auprès de la compagnie J.-René Lafond d'un chargeur sur roues de marque Wacker Neuson incluant les équipements au coût de 100 925 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre datée du 21 octobre 2022.

D'autoriser une appropriation à l'excédent non affecté au montant de la dépense nette encourue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-10-296

H.6 ACQUISITION D'UN ÉPANDEUR DE SABLE ET SEL EN POLYÉTHYLÈNE ÉQUIFAB

CONSIDÉRANT l'octroi à la compagnie Les Entreprises Berthier inc. en septembre 2022 du contrat de l'entretien hivernal des rues, des trottoirs et du site de neiges usées pour les trois (3) prochaines saisons hivernales;

CONSIDÉRANT que ledit contrat a généré la disposition de certains véhicules et équipements loués auprès du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) ;

CONSIDÉRANT que l'entretien hivernal des stationnements municipaux sera effectué par le service des travaux publics et qu'il est nécessaire d'acquérir un équipement pour effectuer l'épandage de sable et sel ;

CONSIDÉRANT le règlement 960 sur la gestion contractuelle et la modification du seuil d'appel d'offres public établi à 121 200\$ depuis le 7 octobre 2022;

CONSÉDIRANT l'offre de prix datée du 21 octobre 2022 déposée par la compagnie Robitaille Équipement inc. pour la vente d'un épandeur en polyéthylène Équifab de huit (8) pieds;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat auprès de la compagnie Robitaille Équipement inc. d'un épandeur Equifab au coût de 9 675\$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre datée du 21 octobre 2022.

D'autoriser une appropriation à l'excédent non affecté au montant de la dépense nette encourue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2022-10-297

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

24 octobre 2022

K) AVIS DE MOTION

K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement numéro 969-1 modifiant le règlement 969 relatif au stationnement et à la circulation pour la période hivernale

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Darveau qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement modifiant le règlement numéro 969 relatif au stationnement et à la circulation pour la période hivernale.

Le conseiller Denis Darveau dépose le projet de règlement numéro 969-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 969 relatif au stationnement et à la circulation pour la période hivernale ».

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par conseiller Denis Darveau
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:

De lever la séance extraordinaire à 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Dominic Perreault
Maire

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Dominic Perreault, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Dominic Perreault
Maire

2022-10-298